EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 juin 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept juin deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 juin 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Grégory BERNARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Louis COUSTÈS, Fabienne MONTEL à François BARRIÈRE**
Excusé(e)s :	**Anne FAUROT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du voeu et donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE quitte la séance avant le vote de la question n°9.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 56

INSCRIPTION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE DE CHEMINS RURAUX TRAVERSANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Au terme de l'article L.361-1 du code de l'Environnement, le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) relève de la compétence des Départements.

Il a pour objectif de :

- faciliter la découverte des sites naturels et paysages en privilégiant la pratique de la randonnée,
- préserver et sauvegarder le patrimoine des chemins ruraux.

Dans le cadre des actions menées en faveur du tourisme de randonnée, le Conseil Général du Puy de Dôme a décidé l'élaboration d'un P.D.I.P.R. sur son territoire en 1990.

En 2011, le Conseil Général a souhaité réactualiser le P.D.I.P.R. en proposant une offre de qualité, support de valorisation et de promotion des activités de randonnée.

Pour sa part, le Conseil général assure sur les itinéraires inscrits au P.D.I.P.R :
- le gros entretien (pose de passerelles, pontons, chicanes, escabeaux, emmarchement, gros débardage et élagage, drainage),
- l'équipement en signalétique et le balisage, le descriptif et le géoréférencement des itinéraires.

Le Plan départemental comprend deux itinéraires sur les Côtes de Clermont qui se superposent à ceux mis en œuvre par Clermont-Communauté. L'actualisation de ce plan propose le maintien de ces tracés.

Il implique que la Commune s'engage à :
- protéger ces chemins en conservant leur caractère public et ouvert pour y maintenir une libre circulation ;

- autoriser la circulation pédestre, équestre, cycliste et de manière générale la circulation de toute personne pratiquant une activité de loisir itinérant non motorisée ;

- informer les usagers par tout moyen approprié des risques d'accidents présents sur les chemins, (toute fermeture momentanée d'une section de chemins devant être portée à la connaissance du Conseil général) ;

- maintenir les chemins inscrits dans un état d'usage ;

- conventionner le cas échéant, avec les propriétaires de terrains privés traversés par les chemins ;

- ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou partie les chemins concernés ; si nécessaire à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil Général un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours.

- inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de donner un avis favorable sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pour ce qui concerne les deux itinéraires sur la Commune de Clermont-Ferrand tels qu'ils figurent aux plans joints en annexe.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

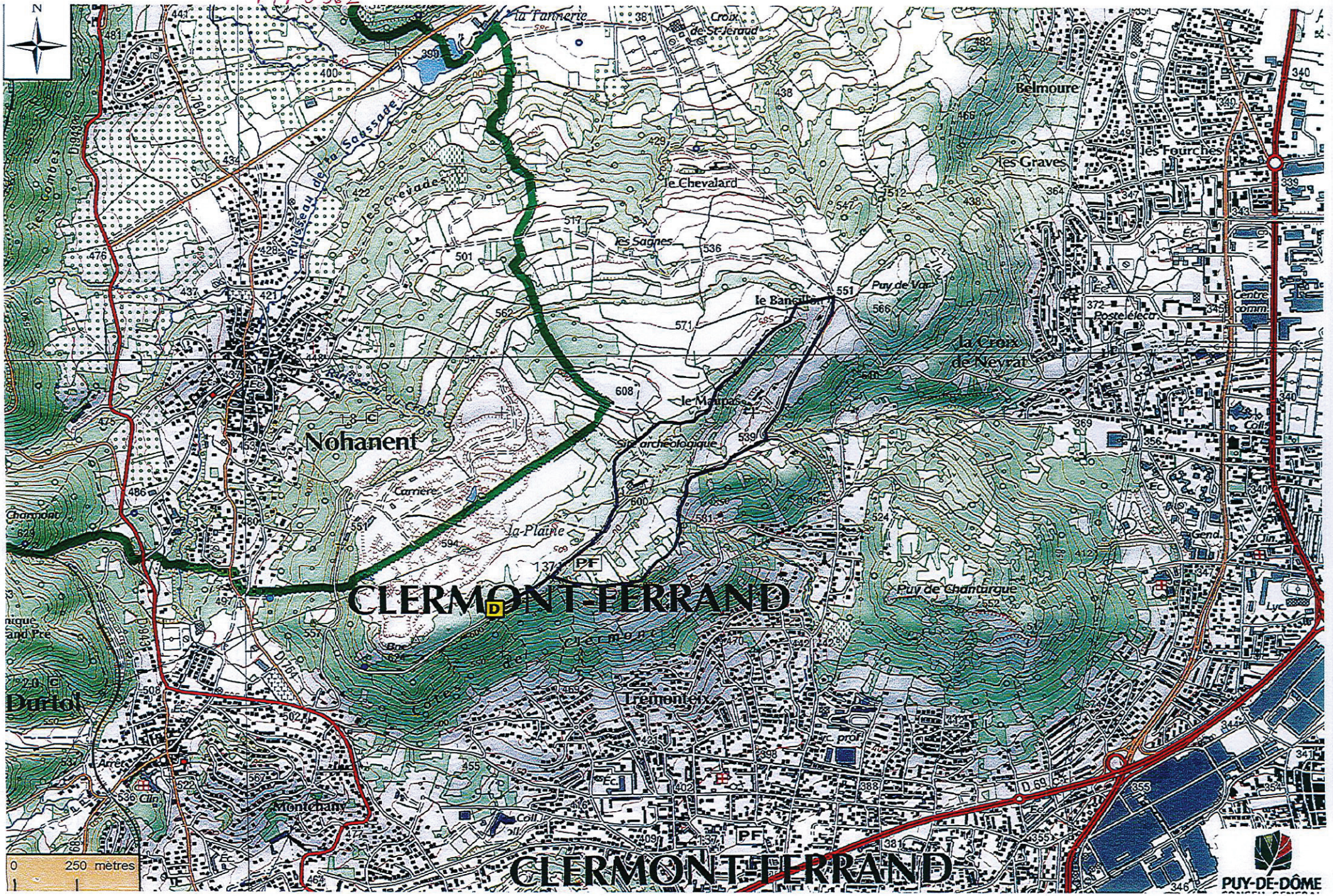
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 8 juillet 2014

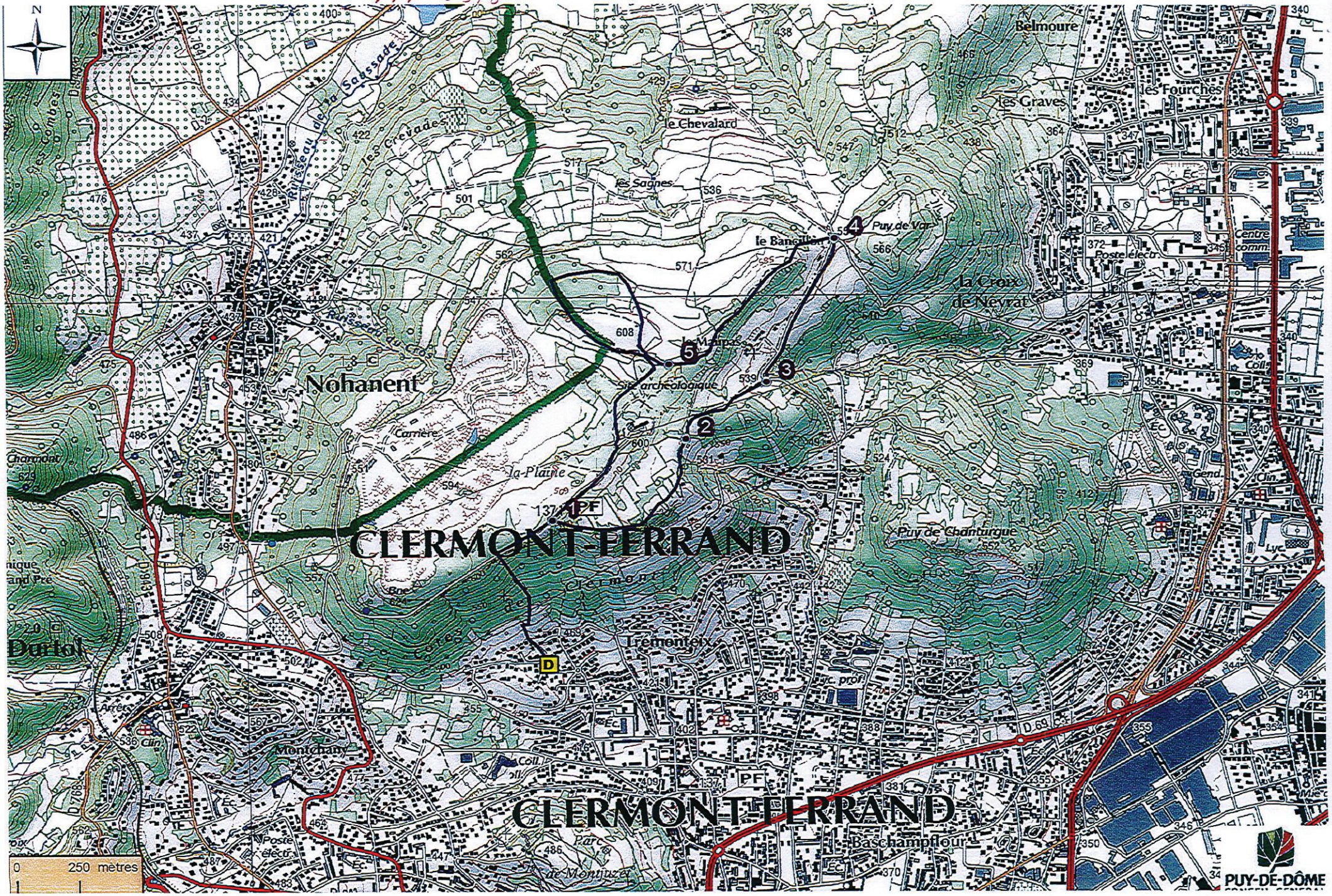
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Grégory BERNARD

ITi 0562


N
la Tannerie
Croix de St Jeraud
Belmoure
les Graves
les Fourches
le Chevalard
les Sagnes
Puy de Var
le Bancillon
Centre comm.
Poste/téléco.
la Croix de Neyrat
le Maupas
Site archéologique
Nohanent
Carrière
la Plaine
CLERMONT-FERRAND
Puy de Chantargue
Tremonteix
Durtol
Montchamp
Les Combes
Les Crevades
Ruisseau de la Soussade
Ruisseau du Cros
D943
D764
D1764
D69
0 250 mètres
PUY-DE-DÔME

ITI 0378


N
Belmoure
les Fourches
les Graves
le Chevalard
les Sagnes
Puy de Var
le Bancillon
la Croix de Neyrat
Centre comm.
Poste élect.
Nohanent
Site archéologique
Carrière
la Plaine
Chamont
CLERMONT-FERRAND
Puy de Chanturgue
Durlol
Cemetière de
Cremonteix
Montchany
Coll.
Arrêt
Clin.
Poste élect.
Parc de Montjuzet
CLERMONT-FERRAND
Baschampflour
PUY-DE-DÔME
0
250 mètres